

**Délibération n°04**

*Objet : Election du 2<sup>ème</sup>  
Vice-Président*

*Date de convocation :  
03/08/2020*

*Date d'affichage :  
03/08/2020*

*Nombre de Membres  
en exercice :  
29*

*Nombre de présents :  
26*

*Nombre de votants :  
27*

*La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.*

L'an deux mille vingt,  
le 18 août à 17 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise AGUILAR, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Raymond GASC, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Marie-Claire QUEBRE suppléante de Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice PUYVERT, Patrice RODRIGUEZ, Jean-Luc SILOT, Claude VERIL.

Pouvoir : M. Alain MALMON a donné pouvoir à Mme Anne ARRESTIER.

Absents/Excusés : Monsieur José LACOMBE et Madame Eliette RUELLE.

Secrétaire de séance : Madame Sophie FANTON.

Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Président, procède à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération prise précédemment lors de cette séance.

Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Monsieur Claude VERIL déclare être candidat.

Chaque délégué à l'appel de son nom vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents :	26
Nombre de votants :	27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Bulletin(s) blanc(s) :	9
Bulletin(s) nul(s) :	0
Suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

Résultat :

Monsieur Claude VERIL : 18 voix.

Monsieur Claude VERIL obtient la majorité absolue, il est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

**- ADOPTÉE -**

Le Président,

**SIEEOM**  
Sud Quercy  
TRIIONS pour RECYCLER

Michel LAMOLINAIRE

